

Le 31 octobre 2024

L'honorable John M. McNair
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0A4

Monsieur le Sénateur,

Nous vous sommes reconnaissants de l'examen approfondi que vous faites du projet de loi C-26 et de ses répercussions possibles sur la protection des renseignements personnels sur la santé au Canada. À TELUS Santé, nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de répondre à vos préoccupations et de souligner les solides mesures de protection de la vie privée déjà en place au sein de notre organisation et dans l'ensemble du pays.

Le Canada est depuis longtemps à l'avant-garde de la protection des renseignements personnels, y compris ceux sur la santé. Bien que le projet de loi C-26 ne soit probablement pas l'outil législatif approprié pour réglementer la circulation des renseignements personnels liés à la santé, nous restons disposés à collaborer avec Santé Canada et d'autres ministères afin de mettre en place des mesures de protection supplémentaires, tout en tenant compte de la nécessité d'assurer aux Canadiens la mobilité, l'accessibilité, l'innovation et la sécurité des données de santé de haute qualité. Le cadre législatif actuel, notamment la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* et les lois provinciales sur la protection des renseignements médicaux, constitue un fondement solide pour assurer la protection des données de santé sensibles.

À TELUS Santé, nous avons fait de la protection de la vie privée la pierre angulaire de nos activités et nous nous sommes engagés à respecter des normes qui dépassent les exigences réglementaires en vigueur au Canada. Nous sommes des chefs de file mondiaux en matière de respect (et de promotion) de la « protection de la vie privée dès la conception », ce qui signifie que les considérations relatives à la protection de la vie privée sont intégrées à nos produits et services dès le départ, et non pas après coup. Cette approche permet de garantir que la protection de la vie privée est intégrée dans l'architecture de nos systèmes d'information sur la santé et de nos pratiques commerciales.

Voici quelques aspects clés de notre engagement en matière de protection de la vie privée :

- des protocoles rigoureux de cryptage et de sécurité des données pour protéger les renseignements personnels sur la santé contre tout accès non autorisé;
- des évaluations régulières et renforcées des facteurs relatifs à la vie privée afin de cerner et d'atténuer les risques potentiels, y compris ceux de nature éthique;
- des contrôles d'accès stricts et des mesures d'authentification rigoureuses pour nos systèmes d'information sur la santé;
- une formation continue des employés sur les pratiques exemplaires en matière de protection de la vie privée et sur l'importance de la protection des renseignements personnels sur la santé;
- des politiques de confidentialité transparentes qui indiquent clairement comment nous recueillons, utilisons et protégeons les renseignements personnels sur la santé.

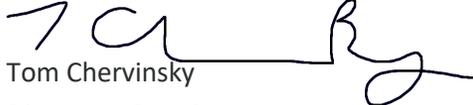
Nous travaillons également en étroite collaboration avec les commissaires à la protection de la vie privée et les autorités sanitaires de l'ensemble du Canada afin de nous assurer que nos pratiques respectent, voire dépassent, les exigences réglementaires. De multiples audits et diverses certifications ont reconnu notre engagement envers la protection de la vie privée et confirmé notre conformité aux normes nationales et internationales applicables à cet égard.

Nous comprenons l'importance d'adapter continuellement nos pratiques en matière de protection de la vie privée en fonction des nouveaux défis et des technologies émergentes, et nous estimons qu'il est essentiel de reconnaître la solidité des mesures déjà en place et d'en tirer parti de manière réfléchie. C'est pourquoi nous continuons de collaborer avec les gouvernements et les organismes canadiens, les associations de normalisation, les chefs de file de l'industrie et les groupes d'intervenants pour nous assurer que TELUS Santé répond aux attentes de la population canadienne et pour soutenir l'évolution des cadres réglementaires en vue de renforcer l'ensemble du secteur.

TELUS Santé reste déterminé à jouer un rôle de premier plan en matière de protection de la vie privée dans le secteur des soins de santé. Nous nous ferons un plaisir de vous fournir de plus amples renseignements ou de discuter plus en détail de nos pratiques en matière de protection de la vie privée au moment qui vous conviendra.

Je vous remercie de l'attention que vous accordez à cette question d'une très grande importance. Nous nous réjouissons à l'idée de continuer à travailler ensemble pour veiller à ce que les renseignements personnels sur la santé des Canadiens soient protégés par les normes les plus rigoureuses possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tom Chervinsky', written over a horizontal line.

Tom Chervinsky

Directeur, Relations avec le gouvernement, TELUS Santé

416-660-7263 | tom.chervinsky@telus.com